



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 23 août 2018.

Communiqué de presse

Reconduite d'un ressortissant albanais

Monsieur Alban JATA a été reconduit en Albanie, pays dont il a la nationalité, par avion le vendredi 24 août 2018 au matin.

Entrés irrégulièrement en France le 5 août 2016, Monsieur Alban JATA et ses parents ont déposé une demande d'asile qui a été rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), le 21 décembre 2016.

Cette décision a été confirmée par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), le 5 mai 2017.

Par arrêté du 22 août 2017, Monsieur Alban JATA s'est vu notifier un refus de séjour et une obligation de quitter le territoire dans le délai de trente jours.

Saisi d'une requête tendant à l'annulation de mon arrêté, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a, par jugement du 19 octobre 2017, confirmé la légalité de celui-ci.

De plus, un départ volontaire lui a été proposé à plusieurs reprises en vain.

Dès lors que Monsieur Alban JATA, qui a utilisé tous les moyens de droit dont il disposait et a refusé toutes les propositions de départ volontaire, se maintenait illégalement sur le territoire, il était devenu nécessaire de mettre en œuvre les décisions de justice le concernant afin de rejoindre les membres de sa famille déjà éloignés, le 30 juillet 2018.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55